## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

## Décision n° 13180 du 14 décembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Corse

NOR: INTJ1630501S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 12666 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630335S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2017:

**Pineda** Laurent NIGEND: 154 318 NLS: 8 012 164

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2017:

**Even** Philippe NIGEND: 143 334 NLS: 8 000 733

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Ribeiro Agustinho NIGEND: 176 276 NLS: 8 028 684

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2017:

 Biette
 Sébastien
 NIGEND : 230 867
 NLS : 8 078 023

 Vidal
 Damien
 NIGEND : 304 900
 NLS : 8 103 313

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 décembre 2016.

Le général, commandant la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud, J. PLAYS